

**L'ÉVOLUTION GÉNÉRALE DE L'AIDE FRANÇAISE  
AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE  
DEPUIS 1964.**

*Prof. Dr. V. Rouquet LAGARRIGUE*  
Université de Paris et de Lille

Remerciements au Professeur M. Orhan DIKMEN qui m'a fait l'honneur de me demander de prononcer cette conférence.

\*  
\*\*

Ma vieille habitude de mathématicien - économiste m'incite naturellement à souligner chacun des mots du titre de cette conférence. Il s'agit d'une large vue à vol d'oiseau de l'évolution de l'aide de mon pays à l'accélération du bien-être économique général de l'humanité depuis un peu plus de deux ans.

Le mot «aide» est très insuffisant et même assez impropre. Je l'ai conservé car il est traditionnellement admis par les coopérateurs de développement: ceux qui octroient et ceux qui acceptent. En tous cas, je tiens particulièrement à l'exprimer: coopération infiniment plus juste que le vocable: assistance qui fut, un temps, employé et qui doit être banni de l'idée de collaboration économique.

Le terme de développement mériterait une analyse très attentive pour deux raisons fondamentales :

1°) La théorie économique se caractérise par des modulations comparables à celles de l'activité économique elle-même - laquelle dans un cadre de liberté totale est soumise aux fluctuations de ce qu'on appelle : la tendance de longue durée, le cycle, le mouvement saisonnier et l'accident ou l'alea. En effet, tous les dix ans environ, comme pour le cycle économique, la théorie économique change de tête. Pendant dix ans, sous influence de Keynes on a très longuement débattu les problèmes de l'emploi de la monnaie et de l'inflation. Depuis dix ans environ la pensée de l'économiste est polarisée par l'étude de la croissance et de développement.

Mais aucune solution définitive n'apparaît à l'issue de ces interminables discussions. Il semble même que déjà l'économiste commence à se détourner de ces vastes problèmes de développement et recherche des voies nouvelles dans l'étude de la planification régionale, de développement régional, de la programmation au niveau de la région, davantage qu'à celui de la nation.

A mon sens, ces abdications successives dissimulent mal l'impression actuelle de l'économiste de l'économie en tant que science.

Mais nous sommes dans ce second demi-siècle à la veille d'une profonde mutation de la science économique. Je crois, en effet, qu'en Economie nous vivons l'époque de Lavoisier pour les sciences physiques.

En d'autres termes, la transition du qualitatif, du verbal au quantitatif, au mesuré qui caractérise l'évolution présente des travaux des économistes doit assurer cette mutation et donner à l'économie son véritable caractère descience : science humaine, science sociale, certes, mais aussi science totale en raison même de ce phénomène qui est, à mes yeux, capital : le secours grandissant de la Mathématique et le recours de plus en plus affirmé à la Statistique.

2°) La seconde raison qui explique la nécessité d'analyser le phénomène du développement et sa notion et sa nature, est tout simplement qu'il existe en ce domaine complexe de nombreuses ambiguïtés de langage et de multiples incertitudes de conception.

Je n'ai pas l'intention, certes, de revenir sur les innombrables théories de développement. Je dirai simplement qu'il n'existe pas et qu'il ne peut guère exister une théorie générale de développement. Nous sommes au seuil de la *synthèse*, mais simplement au seuil. C'est-à-dire que l'analyse conserve intégralement ses droits dans les démarches encore très mal assurées de théoriciens de l'Economie et dans les options de l'homme d'action.

Voici, d'ailleurs, une idée qui m'est également très chère : l'économiste est un être forcément incomplet parce que sa discipline est la plus complexe de toutes les disciplines scientifiques. S'il n'est pas agronome et météorologiste, il ne peut faire de très bonnes études d'économies rurales; s'il n'est pas biologiste, il ne peut se

garantir pleinement en matière de démographie; s'il n'est pas sociologue, il ne pourra dominer les problèmes de finances publiques.

Et s'il demeure drapé dans sa dignité, éloigné de l'action économique, le savant risque fort de s'éloigner du but ultime vers lequel doit tendre son effort: la réalisation du bien-être général, du progrès social, de la justice et de l'équilibre des forces.

Le *développement* de l'économie d'un pays est une notion distincte de la *croissance* économique. Le premier de ces deux concepts a trait à l'élévation continue des forces économiques, du potentiel, de la puissance, du revenu national, de la production industrielle et agricole, à l'augmentation de volume du commerce extérieur, à l'accroissement de la productivité du niveau général de la consommation, à l'allongement des réseaux de transports, etc... La *croissance* est une notion plus étroite qui concerne un élément déterminé et arbitrairement isolé de son contexte, par exemple; l'augmentation du niveau des salaires.

L'ensemble des caractéristiques d'une nation en voie de développement traditionnellement admises par les diverses théories ne me paraît aucunement correspondre ou répondre aux structures de l'économie turque. Celle-ci est déjà parvenue à un stade d'industrialisation tel qu'il est difficile de dire que la Turquie est économiquement insuffisamment développée. Il y a des *degrés* de développement différents entre les pays d'Europe et la Turquie.

Mais toutes les nations du monde doivent être qualifiées: nations en développement, ne serait-ce qu'en raison de l'immense poussée démographique que connaît actuellement la planète: de telle sorte que le problème de l'aide aux pays en voie de développement risque d'être mal posé et finit, en dernière analyse, par se confondre avec celui de l'aide accordée par une puissance anciennement tutrice aux territoires ayant acquis récemment leur indépendance politique.

\*  
\*\*

Partout, dans le monde, le problème de l'aide aux pays en voie de développement est discuté, que ce soit dans les réunions internationales et régionales ou au sein des organismes politiques des

différents pays. L'année 1964 est, à cet égard, particulièrement intéressante : dans les réunions internationales, en particulier au cours de la Conférence de Genève de Mars 1964 sur le commerce et le développement, les participants se sont affrontés sur les procédés d'aide et la question de la stabilisation des cours des produits de base; les pays bénéficiaires, dans les conférences afro-asiatiques, n'ont pas manqué, dans le même temps, de faire le procès de l'aide et plus particulièrement de la politique américaine dans le « tiers monde »; aux Etats-Unis, en présence d'une conjoncture économique et financière préoccupante, le Congrès a montré quelque réticence à accorder les crédits d'aide demandés par les Présidents KENNEDY et JOHNSON.

La France n'est pas restée à l'écart du mouvement et la publication, en Janvier 1964, du Rapport de M. JEANNENEY, actuel Ministre français des Affaires Sociales, a suscité de nouvelles controverses. Le Gouvernement Français a en effet constitué, en Mars 1963, une Commission d'Etude de la politique de coopération avec les pays en voie de développement.

Présidée par Monsieur JEANNENEY, Monsieur NORA étant rapporteur général, cette Commission était composée en outre de 21 membres, parmi lesquels je cite avec plaisir les noms de plusieurs de mes collègues de l'Ecole Pratique des Hautes Etudes de la Sorbonne: MM. Georges BALANDIER, François BLOCH, LAINE, Claude GRISON (Directeur Général de l'Institut National de la Statistique et des études économiques en France), François LE-ROUX.

Après avoir siégé en séances et par groupes de travail et entendu un grand nombre de personnalités de secteur public et privé, du Conseil économique et social, des organisations syndicales, la Commission a présenté au Gouvernement, en Juillet 1963, un rapport rédigé par son Président, dont la partie publiée ultérieurement, comporte 134 pages et 23 annexes.

Ce rapport constituera notre référence fondamentale pour envisager successivement les *aspects de l'aide française*, puis *l'appréciation* que l'on peut porter sur cette aide.

Mon analyse sera également basée sur la documentation récente que mes fonctions de Conseiller Economique du Ministère des Af-

fares Etrangères m'ont permis de consulter: en particulier, le Memorandum de la France présenté au Comité d'Aide au développement de l'Organisation de Coopération et de Développement économiques (O.C.D.E.).

\*

\*\*

## PARTIE — I

### LES ASPECTS DE L'AIDE FRANÇAISE

- Quelle est l'évolution générale de cette aide?
- Comment se présente la répartition géographique de l'aide publique bilatérale?

Tels sont les deux points que j'examinerai dans cette première partie avant de décrire les principales caractéristiques de l'aide de la France.

#### A — EVOLUTION GENERALE DE L'AIDE

##### *a) Les Principaux caractères de l'évolution de l'ensemble de l'aide.*

L'aide est un mot à contenu variable. Pour les uns, c'est un don pur et simple, sans compensation d'ordre économique, pour d'autres, à l'opposé, c'est tout ce qui est fourni à titre gratuit ou plus ou moins onéreux, en vue de la réalisation d'un but déterminé. à savoir le développement économique du pays aidé. Ce sera à cette large acception que je me rallierai puisque nous rechercherons précisément si cette aide comporte des contreparties.

Sur quelles bases statistiques peut-on s'appuyer pour dégager une idée précise de l'aide française? Cette difficulté est liée à celle que je viens de noter, car la mesure de l'aide varie précisément avec le contenu que l'on donne au mot. La tâche est encore singulièrement compliquée en France par le fait que les problèmes de coopération relèvent de plusieurs départements ministériels, suivant les pays en cause: Ministère des Affaires Etrangères, Ministère de la Coopération, Secrétariat d'Etat aux affaires algériennes. En outre, des crédits d'aide se retrouvent dans les budgets de presque tous les

départements civils et militaires, et le Trésor et l'Etat sont autorisés à effectuer des avances, des prêts, des garanties aux emprunts outre-mer. Quel est donc, *en nous limitant à l'aide financière*, le montant global de l'aide. Dans l'optique de la comptabilité nationale française, dont fait état —*pour la première fois (!)*— le rapport Jeanneney, l'aide se serait élevée en 1962 à 12,6 milliards de francs. Pour le Comité d'aide au développement (C.A.D.E) de l'O.C.D.E. par contre, le chiffre total s'établit à 7 milliards environ pour la même année, le C.A.D.E. ne tenant pas compte des dépenses de représentation, d'intérêt commun, ainsi que des dépenses militaires qui, sans doute, ne constituent pas une aide proprement dite, mais représentent cependant un apport financier dans le pays en cause. Ce sont les chiffres du Comité d'Aide au développement de l'O.C.D.E. qui, seuls, nous permettent des comparaisons internationales, que nous utiliserons principalement en étudiant successivement les *formes* et le montant de l'aide, puis ses *caractéristiques*.

L'aide revêt des modalités financières et non financières et une distinction doit être faite entre l'aide réelle et l'aide financière, bien que cette distinction soit assez formelle, tant il est vrai, comme l'a remarqué G. Leduc, que «les procédés non financiers de l'aide exercent des effets de nature monétaire et qu'en sens inverse, ce ne sont pas les apports en liquidités d'une aide exprimées en monnaie qui importent à celui qui les reçoit, mais l'usage qu'il peut en faire en transformant ces flux financiers en flux réels». (Rapport présenté au 2<sup>ème</sup> Congrès mondial de l'Association Internationale des Sciences Economiques, à Vienne, en 1962).

L'aide réelle se présente sous forme d'assistance technique et d'aide en nature. L'assistance technique, qui est essentiellement un apport d'hommes, peut être soit une aide culturelle en vue de la formation générale des hommes, soit une aide technique proprement dite pour la formation de spécialistes dans les diverses branches d'activités, soit encore une transmission des techniques qui soulève des problèmes délicats, car elle met en cause les droits d'auteur et les brevets d'invention.

L'aide en personnel de la France aux pays en voie de développement est évaluée à 46.000 personnes environ, si l'on tient compte de l'assistance dispensée par les Ministères à l'exclusion du personnel fourni par les organismes parapublics et privés.

Par secteur d'activités, la répartition est à peu près la suivante:

Enseignement: 70%, Economie: 12%, Administration Générale: 10% Social : 5%.

La très grande majorité est donc constituée par les enseignants: environ 32.000 personnes.

Dans le même ordre d'idées, on pourrait également signaler les bourses accordées par différents ministères aux étudiants et stagiaires des pays en voie de développement qui viennent parfaire leur formation générale ou acquérir une spécialisation en France.

*L'aide en nature* comporte des fournitures consenties à titre de dons ou à des prix de faveur: biens matériels de service: usines, machines, camions, pièces de rechange. livres, produits pharmaceutiques, denrées alimentaires.

Si nous passons maintenant à *l'aide financière* et si nous choisissons comme unité de monnaie le Dollar U.S.A. selon les évaluations du C.A.D.E., les dépenses *totales* de la France, à ce titre, s'élevaient en 1962 à *1.402 millions de dollars*. Ce chiffre — pour 1962 — représente :

- 1,96 % du produit national brut, (soit environ 2,50 % du revenu de la Nation) ;
- 10 % de la formation brute de capital fixe, — c'est à — dire du montant total des investissements réalisés en France;
- 6,1 % des recettes fiscales françaises;
- 5 % du budget global de l'Etat.

Tels sont les rapports qui consistent, pour 1962 — entre l'aide financière et quelques grandeurs caractéristiques de l'économie française.

Par comparasion, les Etats - Unit ont fourni à la même époque plus de la moitié de l'aide totale, suivi par la France qui en assume à peu près le septième. Etats - Unis, France, Grande - Bretagne et Allemagne totalisent à eux quatre 85 % de l'aide globale dans le Monde. La moyenne des pays du C.A.D.E. s'élève à moins de 1%

du P.N.B. La France consent donc en tout état de cause un effort égal au double de la moyenne.

Depuis 1964, l'ensemble de l'aide française, aussi bien bilatérale que multilatérale et publique que privée, accuse des fluctuations :

En 1963, il s'élevait à 1.240 millions de Dolars;

En 1964, il arrivait au niveau de 1.364 millions de Dolars.

La tendance à la baisse de l'aide française qui était apparue en 1963 ne s'est donc pas poursuivie en 1964. Cette aide a presque retrouvée, pendant 1964, le haut niveau auquel elle était parvenue dans les années 1961 et 1962.

Autre caractéristique essentielle: le volume de l'aide *publique* est demeuré stable en 1964 par rapport à 1963: 842,8 millions de Dollars contre 849,3 millions l'année précédente. Le niveau de cette catégorie d'aide constitue l'élément essentiel pour apprécier les efforts faits par un pays industrialisé en faveur des pays en voie de développement.

En troisième lieu, les emplois économiques donnés à l'aide française en 1964 ont été marquées par un accroissement des opérations spécifiques d'investissement et un recul des dépenses de soutien économique et financier, tandis que cette dernière catégorie d'opérations avait, au contraire, augmenté de façon sensible en 1963. L'augmentation des versements de subventions budgétaires en 1963 a donc fait place à un mouvement inverse à l'année suivante. Enfin, la tendance au «redéploiement» géographique de l'aide française, amorcée en 1963, s'est affirmée en 1964: les paiements faits hors de la zone franc ont atteint pendant cette année une proportion de l'ensemble de cette aide beaucoup plus importante qu'en 1963 et en 1962.

En un mot et pour nous dispenser de l'examen minutieux des dernières statistiques, l'évolution en 1964 et depuis 1964 met en relief à la fois l'augmentation du volume total de l'aide, et, à l'intérieur de ce total, la *stabilité de l'aide publique*.

Le phénomène qui paraît être particulièrement dominant dans l'analyse que j'ai faite d'une documentation très dense est le suivant :

Depuis 1964, les engagements ne diminuent qu'à l'égard de l'Algérie vis-à-vis de la Tunisie et du Maroc et des Etats africains de la zone franc, situés au sud du Sahara, ils sont stables; de fortes augmentations apparaissent pour les pays extérieurs à la Zone Franc et pour les Territoires et départements français d'Outre-Mer.

Si nous examinons l'évolution des principaux emplois donnés à aide bilatérale, nous constatons l'augmentation continue depuis trois ans des dépenses de coopération culturelle et technique, la proportion de l'ensemble que représentent ces dépenses s'étant stabilisée au niveau d'un taux de 25 % environ.

Depuis 1964, les dépenses de soutien économique et financier ont subi un recul: 15 % environ de l'ensemble: le principal facteur d'évolution dans ce domaine a été constitué, comme l'avait déjà souligné le memorandum adressé au C.A.D.E., en 1964, par les subventions budgétaires versées aux pays de la Zone franc situés au sud du Sahara et, plus encore, la subvention globale accordée par le Trésor français aux autorités algériennes.

Les dépenses spécifiques d'investissement ont subi une augmentation de 1963 à 1964 et depuis 1964.: la part de l'ensemble qu'elles ont représentée pendant l'année 1964 a été du même ordre de grandeur que celle qu'elles avaient atteinte en 1962. Les éléments déterminants de cette évolution ont été à la fois l'évolution opposée des dépenses de soutien économique et, comme nous le verrons, celles de crédits garantis à l'exportation.

*Voilà pour l'évolution des principaux emplois donnés à l'aide bilatérale, publique ou privée.*

*Si maintenant nous jetons un coup d'oeil sur l'évolution de la répartition géographique des paiements d'aide, nous aboutissons à un certain nombre de constatations que je résume de la manière suivante :*

1°) La fraction de l'aide française qui a consisté en des versements aux organismes multilatéraux est allée en diminuant en 1964: elle n'a plus représenté pendant cette année que 1,2 % de l'ensemble de l'aide française et 2 % de l'aide publique totale. Cependant, il convient de remarquer que la proportion de l'aide française au développement passant par des organismes multilatéraux s'est

relevée et se relèvera dans un avenir proche en raison du *doublément de la contribution française à l'Association Internationale de développement* à partir de 1965, en raison aussi des versements au Fonds européen de développement qui doivent intervenir cette année même et, accessoirement, d'une certaine augmentation des contributions françaises aux organismes d'assistance technique des Nations-Unies à partir de 1965.

2°) Deuxième constatation au sujet de la répartition des paiements d'aide: elle a trait au «redéploiement» de l'aide française vers les pays extérieurs à la Zone franc, et, d'une manière plus large, *vers les pays qui n'entretiennent pas avec la France des relations monétaires privilégiées*. Un chiffre démontre ce fait: les sommes versées aux pays extérieurs à la Zone franc ont atteint 301 millions de Dollars en 1964, contre 186 millions en 1963: 22,1 % de l'aide totale contre 15 % en 1963. Et cette proportion s'accroît. Mais cette évolution n'affecte pas de la même façon l'aide publique et l'aide privée. Les versements d'aide publique aux pays extérieurs à la Zone franc ont crû régulièrement depuis trois ans, tandis que les versements d'aide privée, stables de 1962 à 1963, ont brusquement augmenté depuis trois ans à la suite d'opérations de crédits garantis et du mouvement des investissements privés,

*Tels sont les principaux caractères de l'évolution récente de l'aide globale.*

#### *b — L'évolution de l'aide publique*

L'évolution des crédits budgétaires destinés à l'aide en 1964 et 1965 est due à des raisons variées; C'est pourquoi, il me paraît utile avant d'analyser brièvement les grandes catégories de paiement d'aide depuis trois ans, de donner quelques indications sur les questions budgétaires.

De 1964 à 1965, le montant des crédits d'aide ouverts au budget de l'Etat a fléchi de plus de 11 %. Cette réduction est due à l'évolution propre à l'aide de la France à l'Algérie et s'explique par des éléments de technique budgétaire, sans rapport avec les objectifs poursuivis en ce qui concerne le volume de l'aide effective. Malgré cette baisse, les crédits conservés à la coopération technique et culturelle sont en augmentation; la réduction des crédits porte sur la subvention globale versée aux autorités algériennes beaucoup plus que sur les fonds affectés à des projets spécifiques d'équipement.

La France a entendu, même, sauvegarder les deux éléments qui conditionnent le plus les progrès futurs de l'économie algérienne : la formation des hommes et l'investissement productif. En d'autres termes, la réduction des crédits demandés pour l'Algérie correspond à l'évolution propre des rapports entre la France et ce pays et celle des crédits du Ministère de la Coopération relève des constatations techniques et ne préjuge pas le niveau de l'aide effectivement accordée par ce Département ministériel.

Les grandes lignes d'évolution des paiements effectifs de l'aide publique bilatérale de la France aux pays en voie de développement ont été très stables durant les trois dernières années. Mais surtout, les dépenses de coopération technique ont continué à croître en 1964, à un rythme cependant légèrement inférieur à celui de 1963. Enfin, les dépenses spécifiques d'investissement ont été en hausse en 1964 tandis qu'au contraire les dépenses de soutien économique et financier ont subi une baisse sensible pendant la même année.

### c) *L'Evolution Des Facteurs Privés D'aide*

Les apports de capitaux privés français aux pays en voie de développement ont été en 1964 et depuis trois ans en nette augmentation, comparés à ceux des années antérieures. L'augmentation de leur montant global a résulté, d'une part, de celle des crédits accordés par des exportateurs français à leurs acheteurs des pays sous-développés —le plus souvent des acheteurs publics— et, d'autre part, de l'évolution des investissements et réinvestissements des firmes françaises, publiques et privées, dans ces pays. La reprise des opérations privées en capital avec les pays en voie de développement qui a été enregistrée en 1964 a eu pour *première explication* l'accroissement du montant net des créances nées au titre des opérations d'assurance - crédit sur ces pays. L'augmentation de ces crédits garantis d'une année à l'autre a été due en majeure partie, aux contrats comportant des délais de paiements à plus de cinq ans après livraison.

*Mais la deuxième cause* de l'accroissement des apports privés d'aide en 1964 et depuis, a été constitué *par les investissements et réinvestissements des entreprises françaises*. Pour l'essentiel, cet accroissement recouvre une augmentation effective des opérations nettes réalisées; pour une faible part, il correspond aussi à un re-

censement plus complexes des investissements et des réinvestissements auxquels procèdent les entreprises françaises dans les pays en voie de développement. Cette croissance des investissements privés intéresse surtout les pays extérieurs à la Zone France et, dans cette Zone, les Territoires Français d'Outre - Mer.

#### B — ZONES GEOGRAPHIQUES AUXQUELLES L'AIDE EST DESTINEE

La répartition géographique de l'aide bilatérale de la France aux pays en voie de développement n'est pas une répartition très simple à figurer. Mais, en gros, on peut admettre que les évolutions subies par la répartition géographique des bénéficiaires de l'aide publique bilatérale de la France au développement, ont prolongé depuis deux ans, mais en les atténuant, les tendances d'évolution que s'étaient manifestées, il y a trois ou quatre ans :

- Diminution de l'aide à l'Algérie;
- stabilité de l'aide aux pays africains situés au sud du Sahara et appartenant à la Zone franc;
- augmentation de l'aide au Maroc et à la Tunisie, aux départements et aux territoires d'Outre-Mer de la République Française et, enfin, aux pays extérieurs de la Zone Franc.

La répartition géographique de l'aide bilatérale *totale*: publique et privée, de la France au développement a été en 1964 et depuis— assez peu différente de celle de l'aide publique bilatérale seule.

En d'autres termes, les facteurs privés d'aide n'ont joué qu'un rôle minime dans l'orientation géographique des contributions apportées par le France aux pays sous-développées: leur incidence n'a été rellement sensible que pour l'Algérie - en raison des investissements prives engagés avant l'indépendance de ce pays et fournis depuis lors, et pour les pays extérieurs à la Zone Franc, du fait du rôle joué par les garanties de crédits privés dans l'aide financière apportée par la France à ces pays.

Je limite mon examen de la répartiion géographique, mais j'indiquerai quel ques détails au sujet des crédits privés garantis dans le cas d'aide aux pays étrangers.

a) *L'Evolution de L'Aide Publique à l'Algérie.*

Je ne reviendrai pas sur les considérations déjà présentées, mais je me bornerai à dire que la réduction des dépenses d'aide à l'Algérie en 1964 semble s'être atténuée si l'on regarde la chute qu'elles accusent en 1963 par rapport à 1962.

La diminution n'a pas portée sur la coopération culturelle et technique. Elle se localise dans les opérations spécifiques d'équipement et plus encore sur les dépenses de *soutien*. Il faut noter encore que les opérations spécifiques d'investissement financées par la Caisse d'Equipement pour le développement de l'Algérie ont porté beaucoup plus sur des projets engagés avant l'indépendance de l'Algérie que sur des projets nés à réalisation depuis cette indépendance.

Autant qu'on peut le juger sur la base des crédits budgétaires, le volume de l'aide de la France - de l'aide publique - à l'Algérie, a été en diminution en 1965 et sera encore en diminution en 1966.

b) *L'aide publique aux pays africains au sud du Sahara et appartenant à la Zone franc.*

Il y a 13 pays africains situés au sud du Sahara (dans la zone franc) bénéficiaires de notre aide. Cette aide change peu, mais elle tend à décroître. Elle représente actuellement 33% du montant total de l'aide publique bilatérale. La France leur *prête moins* si elle donne *autant* que par le passé récent, ce qui veut dire que les termes de l'ensemble de l'aide publique sont encore un peu plus favorables qu'auparavant, ou si vous voulez: les dépenses de soutien ont fléchi considérablement, mais celles de coopération: opérations de don, ont augmenté.

c) *L'aide au Maroc et à la Tunisie.*

Elle a augmenté globalement, mais cette augmentation est due exclusivement à un accroissement de l'aide au Maroc, l'aide versée à la Tunisie ayant au contraire sensiblement diminué depuis 1964.

d) *L'aide publique de la France aux extérieurs à la Zone Franc.*

En toute objectivité, il faut déclarer que cette aide est encore faible, mais aussi que le «redéploiement» se présente depuis 1964

sous des traits un peu différents de ceux qu'il avait pris en 1963 : augmentation des dépenses de coopération culturelle et technique, augmentation plus importante à proportion des paiements effectués par le Trésor Français au titre de ses prêts à long terme et des accords de consolidation, mais, à l'opposé, réduction sensible du montant global des engagements nouveaux d'aide financière pris par l'actuel Gouvernement Français avec les pays étrangers. Je puis dire que ce dernier problème serait susceptible de trouver une solution très différente, si j'en crois de très récentes informations venant de l'actuel Contre - Gouvernement français.

En 1964 les décaissements nets du *Trésor Français* - au titre de ses prêts à long terme - ont été de 6,1 millions de dollars pour la Turquie. Permettez - moi d'indiquer que ce chiffre est presque égal au total des *décaissements nets du Trésor Français* en 1962: 7 millions de dollars, pour l'ensemble de l'aide publique de la France aux pays extérieurs à la Zone franc (y compris le Cambodge).

En 1964, le niveau des prêts à long terme accordés par le Trésor Français à la Turquie représente le 1/6 ème du total des décaissements nets du Trésor pour tous les pays situés hors de la Zone franc. Et ceci n'est qu'un aspect partiel de l'aide même financière.

Mais je le répète, dans l'ensemble, en ce qui concerne les engagements nouveaux pris par le Gouvernement Français dans le domaine de l'assistance financière aux pays étrangers en voie de développement, les années 1964 et 1965 ont été marquées non par une progression, mais par un ralentissement: ces engagements atteignaient un montant global de 451 millions de dollars en 1963; ils se sont élevés à 91,6 millions de dollars en 1964 (dont 25 millions pour la Turquie).

Les raisons de ce ralentissement? On admet généralement que 1963 avait été exceptionnelle et que les efforts entrepris par les autorités françaises pour redéployer leur aide aux pays en cause sont encore *à leurs débuts*. Les efforts sont sou: mis aux circonstances et subissent, en particulier, au niveau des engagements, des variations considérables d'une année à l'autre.

Je pense que certains aspects de la politique internationale *actuelle* de mon pays semblent assez peu favorables à la croissance immédiate de cette aide.

Je voudrais donner quelques détails en ce qui concerne la Turquie: la participation française au consortium de l'O.C.D.E. relatif à la Turquie s'est traduite en 1964 par la signature d'un protocole le 13 Février et d'un avenant le 13 Octobre. Cette participation correspond pour une somme de 25 millions de dollars - ainsi que je l'ai indiqué - à l'exercice 1963, et pour cette raison, elle a été comptabilisée dans le memorandum 1964 au C.A.D.E. Cette même participation correspond pour une somme de 9,6 millions de dollars à l'exercice 1964. L'ensemble de cette somme:  $25 + 9,6 = 34,6$  millions de dollars se décompose en:

- a) 11,6 millions de prêts du Trésor Français à 3,5% remboursables en 15 ans après un délai de grâce de 5 ans,
- b) 23 millions de crédits - fournisseurs pour partie (13,7) à 10 ans et pour partie (9,) à 5 ans.

Cette large vue panoramique à laquelle je vous ai conviés est forcément incomplète si l'on fait abstraction des diverses questions se rapportant à l'orientation de l'aide, à ses procédures et à ses résultats.

En particulier, j'aurais voulu analyser devant vous six éléments fondamentaux susceptibles d'améliorer le fonctionnement de la coopération financière. Je ne puis que les citer :

- 1°) L'adaptation de l'aide aux plans de développement et la conjugaison de la programmation de l'aide financière et de la programmation des économies locales;
- 2°) les procédures de paiements;
- 3°) l'institution d'un «directeur de projet»: formule nouvellement appliquée à des études de synthèse et de développement régional;
- 4°) la coordination de l'action du Fonds d'aide et de coopération et de celle du Fonds européen de développement de l'Outre - Mer.

Pour être plus complet, il nous faudrait encore tenter une appréciation des résultats de l'aide, en particulier, il serait intéressant de connaître le taux de croissance moyen annuel du produit

intérieur brut global du prix courant de la nation qui a reçu l'aide, au moment où celle-ci a augmenté elle-même.

Il serait non moins utile de repérer l'évolution en valeur des exportations totales de ces pays bénéficiaires et celle de leurs principales exportations de produits agricoles en volume: elles marquent, je le sais, des progrès sensibles qui reflètent ceux des productions elles-mêmes.

- 4°) l'évolution des procédures de crédit,
- 5°) la promotion des investissements privés ;
- 6°) l'évolution du commerce de la France avec les pays en voie de développement:

Je dirai simplement que ce commerce se traduit par une très forte augmentation du déficit de la France dans ses échanges commerciaux avec ces pays, une croissance plus forte de ses échanges et de son déficit tant vis-à-vis des pays extérieurs à la zone franc, que vis-à-vis des pays appartenant à cette zone, au sein de la zone franc, une forte croissance du déficit commercial français à l'égard des pays d'Afrique du Nord et un retour à l'équilibre des échanges avec les Etats africains et malgache.

La Turquie semble participer assez peu à l'accroissement des ventes sur le marché français: 12 % d'augmentation en 1964. A l'exportation, la Turquie n'a pas augmenté ses achats à la France.

\*\*

Il est évident que les très nombreux aspects que j'évoque nécessiteraient une longue analyse qu'il est impossible de faire dans le cadre de cette conférence.

\*

Je voudrais simplement dégager devant vous les principales caractéristiques de l'aide française, afin de mesurer l'effort de la France.

Je retiendrai 4 Traits:

*C'est une aide essentiellement publique faites de dons plus que*

*de prêts, à caractère surtout bilatéral, favorisant particulièrement les pays de la Zone franc.*

1°) Plus des deux tiers de l'aide proviennent de l'Etat Français et des ressources publiques et la part de l'aide publique, par rapport à l'aide privée, s'est faite de plus en plus importante au cours des années, selon une tendance historique générale. Le temps des capitaux privés allant s'investir pour assurer le développement des pays étrangers est révolu depuis la seconde guerre mondiale et l'évolution va en s'accroissant chaque année, les investissements publics venant d'abord s'ajouter puis tendant de plus en plus à relayer les investissements privés défaillants. Dans ce domaine, d'ailleurs, la France est finalement plus généreuse que les Etats-Unis... Cette désaffection du capital privé a de nombreuses causes qui ont été souvent énoncées.

2°) La prépondérance du don sur le prêt est frappante, mais la sagesse commande une combinaison judicieuse du don et du prêt.

3°) L'aide française est éventuellement bilatérale. L'aide bilatérale est huit fois plus grande que l'aide multilatérale. Cette prépondérance de l'aide bilatérale est le fait des anciens pays colonisateurs et surtout des Etats-Unis. Elle est, à mon sens, extrêmement contestable, car il en résulte que les pays aidés comptent sur plusieurs sources d'aide bilatérale alors qu'il serait préférable, pour de multiples raisons, que cette contribution soit distribuée par l'intermédiaire de la B.I.R.D. ou de L'A.I.D. ou même par le Fonds de développement européen de la C.E.E.

4°) Enfin, l'aide française est *dirigée* surtout vers les pays de la Zone Franc, c'est-à-dire en fin de compte *concentrée* dans les anciens territoires coloniaux ou dépendant. On peut dire que les 3/4 de l'aide bilatérale française vont à l'Afrique du Nord, à l'Afrique Noire et à Madagascar.

L'Algérie apparaît comme bénéficiaire de l'aide la plus importante. Cependant, depuis 1964, une nouvelle tendance à orienter l'aide vers les pays qui ne font pas partie de la Zone Franc semble se dessiner.

M.J.M. Jeanneney a dit: «Cette géographie de l'aide en argent et en personnel est l'héritage du passé colonial de la France». *Cette*

*concentration est une des caractéristiques dominantes de l'aide française* lorsqu'on regarde le jeu des autres puissances européennes et des Etats - Unis.

Il n'y a aucun doute sur ce point: les Pays du Tiers Monde au développement desquels la France participe plus particulièrement reçoivent une aide moyenne très inférieure à celle qui est consentie aux autres pays en pays de développement.

Mais l'on ne peut nier l'importance quantitative de l'effort déployé.

Comment peut - on et doit - on juger cet effort?

## PARTIE — II

### L'APPRECIATION DE L'AIDE FRANÇAISE

Il faut s'efforcer de dépassionner le débat en examinant, d'une part, les jugements portés sur cette aide par les pays en cause et en recherchant, d'autre part, quelles sont les contreparties économiques de l'aide de la France.

#### A — LES JUGEMENTS SUR L'AIDE

Il ne s'agit pas de porter une appréciation d'ensemble et d'ordre plus ou moins philosophique sur l'aide. On a dit et redit que pour augmenter de 1 % le revenu national des pays en voie de développement, il suffirait de consacrer à l'aide un pourcentage infime consenti pour le réarmement. Il est bien certain que le montant total des moyens financiers mis à la disposition du tiers monde est insuffisant pour promouvoir un développement satisfaisant et l'O.C.D.E. fait état de cette insuffisance dans presque tous ses rapports.

Le problème consiste à rechercher ce qu'en pensent les seuls pays intéressés, la France, d'une part, les pays aidés et donc essentiellement les pays de la Zone Franc, d'autre part.

L'opinion française est de plus en plus sensibilisée ces derniers temps par la question. On s'émeut de ne pas connaître le montant

exact de l'aide. Le Parlement - ou plutôt certaines fractions de celui-ci - ont exigé la présentation par le Gouvernement d'un document de synthèse annexé à la loi de finances. Mais ce document est fort incomplet et mal lisible: les chiffres officiels doivent être majorés car l'aide se retrouve également dans différentes autres «tranches» du budget: avances, dépenses de souveraineté, de telle sorte que l'on ne connaît jamais facilement le montant global exact de l'aide. Difficultés d'évaluation et importance de l'aide ont fourni des arguments à M. Raymond Cartier que M. Gilles - Martinet a qualifié dans «France Observateur» de «prophète bourgeois de la décolonisation.»

Celui qui, depuis de nombreuses années, prêche la décolonisation, non pour des raisons humanitaires et de justice sociale, mais au nom de l'égoïsme national, ne se fait pas faute de demander une diminution de l'aide et l'on ne peut nier qu'une fraction de l'opinion soit, en France, à tendance «cartiriste». M. Edouard Bonnefons a intitulé ce livre paru il y a quelques années: «Des milliards qui s'envolent: l'aide française aux pays sous-développés»! Ce cri d'alarme est révélateur d'un certain état d'esprit, mais certainement pas de l'état d'esprit général. C'est d'ailleurs dans le but d'éclairer l'opinion que le Gouvernement a décrété la constitution de la Commission Jeanneney.

*L'aide est légitime et elle doit être poursuivie*, dans la mesure où elle ne risque point de compromettre le développement économique de la France elle-même.

Les raisons de la politique française de coopération sont multiples: l'accord est à peu près unanime sur les raisons morales et politiques et sur les responsabilités à assumer. La controverse s'engage, par contre, si l'on aborde les raisons d'ordre économique.

Je n'insisterai pas sur les raisons morales et politiques: il s'agit d'un devoir de solidarité humaine des nations industrialisées envers les moins bien nanties; il s'agit aussi d'un devoir de rayonnement intellectuel et de diffusion de la langue française, de la culture française. *Il faut voir loin*. Certains avantages sont susceptibles de favoriser toutes les nations occidentales dans la mesure où les pays en voie de développement résisteront à l'attraction du groupe des Etats communistes, c'est-à-dire, à son idéologie qui n'est pas celle de l'Occident européen. Il s'agit là d'un enjeu délicat. Avantages aussi pour la France, considérée seule, dans la mesure où

les pays assistés accorderont au pays donateur leur appui diplomatique ou même éventuellement militaire sous forme de bases ou outres, dans la mesure aussi où notre civilisation pourra s'enrichir au contact de modes nouveaux d'expressions ou de conceptions nouvelles, car la culture ne s'épanouit vraiment au cours des siècles que grâce à des apports étrangers constamment renouvelés.

Le Contre - Gouvernement de M. François Mitterand considère que le problème de l'aide doit être l'un des pôles d'attraction dominants de la vie politique française.

A ces raisons d'ordre général s'ajoute un sentiment de responsabilité à l'égard des anciens pays que la France a dominés. Dans la mesure où le colonialisme a été un stimulant au développement, il est bon que ce stimulant soit maintenu en dépit de l'accès des pays en cause à l'indépendance et que l'aide devienne un instrument de plus en plus puissant de l'initiation des nations faibles à la solidarité économique mondiale.

Mais, au contraire, dans la mesure - et elle fut grande parfois - où le colonialisme a été une entrave au développement, la responsabilité de l'ancienne métropole se trouve encore plus largement engagée et elle doit assurer dans le sens d'un soutien en vue d'une industrialisation ou d'une diversification des productions, orientation nécessaire et malheureusement souvent ni désirée ni encouragée à l'époque de la colonisation!

*Les raisons d'ordre économique sont, par contre, plus difficiles à saisir objectivement.*

Dans le passé, il est indubitable que les pays anciennement dépendants ont été l'occasion d'avantages et de gains économiques, non seulement pour un certain nombre d'entreprises métropolitaines, mais encore pour la nation elle-même dans le cadre de la colonisation et ensuite des liens créés par la Zone Franc.

Dans l'avenir, l'argument évoqué, selon lequel le développement des pays actuellement en retard entretiendra les prospérités plus anciennes et créera de précieux partenairse commerciaux, conserve sa valeur; plus précisément la présence d'entreprises françaises, le don ou la vente d'installations industrielles ou de machines, peuvent entraîner l'expansion d'industries de haute technicité. Cette

présence et ces opérations peuvent valoir ultérieurement des commandes importantes de la part de clients nouveaux et solvables. Elles peuvent favoriser l'utilisation de la marine, de l'aviation françaises; elles peuvent être l'amorce de ce que François Perroux qualifie de «développement réciproque».

Mais dans le présent, les contreparties économiques de notre aide sont-elles véritablement substantielles? Nous examinerons ceci plus tard.

Je dirai seulement que le Rapport Jeanneney conclut à l'ameinement progressif d'avantages économiques antérieurs et à la seule espérance d'avantages aléatoires et lointains.

*On peut donc se demander si, dans de telles conditions renforcées par une politique atomique très contestée et très contestable l'aide ne va pas compromettre le développement économique français.*

Si, en effet, on contemple le sous-développement de plusieurs secteurs de l'Economie française, le retard de certaines régions de l'autre, les charges qu'implique l'accroissement démographique, les impératifs d'une économie concurrentielle vis-à-vis de nos partenaires du Marché Commun et si l'on souligne l'ardeur de la compétition entre pays industrialisés, on peut se poser la question de savoir si la France est capable de soutenir un effort important en faveur des pays en voie de développement.

Y a-t-il des priorités parmi ces contraintes, y a-t-il des choix parmi ces impératifs?

La France a-t-elle les moyens de prendre, dans la politique mondiale de coopération, une part proportionnellement plus lourde que les Etats-Unis et les autres nations industrialisées? Tel est le problème.

L'aide représente pour la France une perte de substance, un transfert de forces vives nationales à l'extérieur, tant en hommes qu'en biens.

L'exportation de biens constitue une perte de ressources réelles n'entraînant aucune diminution de la demande intérieure puisque la production de ces biens a suscité la distribution de salaires,

d'intérêts, la constitution de profits, donc la création de revenus et le pouvoir d'achat.

Cette disproportion entre le flux de biens réels et le flux monétaire, entre l'offre et la demande, peut contribuer à aggraver l'inflation.

La politique de coopération est donc susceptible de nuire au développement français.

Mais il ne saurait être envisagé de supprimer l'aide: priorité absolue. *Le seul problème est celui de la mesure de degré compatible avec le développement de l'économie française.* Ce problème n'a jamais été résolu. Le Rapport Jeanneney estime cependant que, dans la mesure où l'aide sera faite de fonds publics, et compte tenu des perspectives à long terme de l'économie française, le rapport entre l'aide publique et le produit national brut devrait être maintenu à 1,5 %, ce qui permettrait de *doubler* les ressources consacrées à la coopération d'ici 1975, étant donné la croissance du produit national brut escomptée dans les années à venir, en particulier dans les prévisions du V<sup>e</sup>ème Plan Français. Un dépassement de ce taux risquerait de compromettre le développement de la France. J'ajoute que l'impératif de l'équilibre de la balance de paiements s'harmonise difficilement avec une large politique d'aide à l'extérieur et porte la France à réfléchir.

*Mais que pensent les pays bénéficiaires?*

L'opinion de ceux-ci se concrétise autour de trois idées : l'accusation de néo-colonialisme, l'efficacité douteuse de l'aide, la certitude que celle-ci comporte de nombreux avantages pour le pays donateur.

Le pays bénéficiaire - c'est le cas de certains Etats Africains - dénonce dans les modalités d'application de l'aide, des survivances de l'ère coloniale et, en particulier, de l'administration coloniale, du pacte colonial, des compagnies coloniales. Une entreprise moderne de grande dimension peut détenir une puissance presque égale à celle de l'autorité politique autochtone et donner le sentiment à la population d'être soumise à une domination étrangère.

Ces craintes sont parfois fondées. L'« effet de domination » subsiste. L'aide pourrait donc être considérée comme une atteinte à

la souveraineté nationale et c'est pourquoi elle devrait de plus en plus revêtir une forme internationale. Cette accusation ne peut, en aucune manière, être formulée par les pays extérieurs à la Zone Franc, lorsqu'il s'agit de la France et ceci pour des raisons quasiment évidentes. L'une d'elles n'est-elle point précisément l'efficacité très relative de l'aide ?

L'aide française est insuffisante pour amorcer le décollage du pays bénéficiaire. Selon une estimation de l'O.N.U. les entrées de capitaux à long terme dans les pays sous-développés représentent 2 % seulement du produit intérieur brut.

L'aide est *souvent mal utilisée*, car elle sert parfois à des dépenses somptuaires plus qu'à des investissements productifs et sur ce grief les opinions publiques du donateur et du bénéficiaire se rencontrent et peuvent se justifier lorsque l'aide est globale et non spécifique.

Le donateur reçoit-il des avantages ? Incontestablement sur le plan politique et sur le plan culturel. Economiquement l'aide est liée non seulement sous forme juridique par exemple, sous forme de l'obligation faite au pays assisté d'utiliser les ressources reçues à des achats dans le pays aidant, mais par de multiples obligations que cette aide entraîne par les contreparties qu'elle provoque.

#### B) LES CONTREPARTIES ECONOMIQUES DE L'AIDE DE LA FRANCE.

C'est le noeud du débat et le centre même du problème le plus délicat à élucider, seul susceptible de maximiser une appréciation objective stricte sur le plan économique. Je ferai abstraction de l'aide privée laquelle, évidemment, ne se conçoit pas sans être assortie d'avantages. Le problème ne peut se poser qu'au sujet de l'aide publique - au travers des échanges commerciaux, des relations monétaires et, pratiquement, à l'égard des pays de la Zone Franc.

Pour y voir clair, j'évoquerai simplement - brièvement aussi - la part de notre commerce avec cette zone, la question des approvisionnements privilégiés, celle des débouchés assurés, celle « terms of trade » et celle des surprix.

Depuis 1958, la part du commerce français avec la Zone Franc se réduit : cette diminution coïncide avec l'accès à l'indépendance

politique des pays d'Outre - Mer, la politique française de libération des échanges et de retour à la convertibilité. Je vous fais encore grâce de chiffres. Un phénomène semblable s'observe dans les relations entre l'Angleterre et la Commonwealth.

Pour ce qui est des approvisionnements en provenance de la Zone Franc, ils consistent essentiellement en denrées alimentaires tropicales et matières premières.

Le problème des débouchés est plus complexe. La structure des exportations globales françaises par grandes catégories est peu différente de celle de nos ventes à la Zone - mais certains produits trouvent, dans cette Zone, des débouchés importants: sucre et produits pétroliers, textiles, produits pharmaceutiques, fabrication de l'industrie mécanique. La France est plus libérale que certains pays qui lient systématiquement l'aide à des achats de fournitures dans le pays donateur. En effet, la France exige un pourcentage de liaison égal au quart ou au tiers du total - ce qui est d'ailleurs très important et même apparent, car l'économique l'emporte ici sur le juridique. Il est certain que progressivement, sous l'effet de la puissance des liens commerciaux entre pays donateur et pays aidé, la conquête économique du premier s'affirme et ceci d'autant plus que la France pourrait trouver des marchés de substitution pour ses produits dans le cadre du marché commun. Néanmoins, la recherche de nouveaux débouchés peut entraîner pour la France des conversions difficiles et des efforts de prospection onéreux. Par exemple le maintien de débouchés outre - mer permet à l'industrie textile française de traverser une période de transition et d'adaptation difficile - certes - mais coûteuse.

Les «terms of trade» sont dans l'ensemble défavorables aux produits de pays en voie de développement et donc à l'avantage de l'exportateur français.

Le problème des surpris est délicat: La France vend - elle au-dessous des prix mondiaux et achète - t - elle au - dessus de ces mêmes prix? A l'heure actuelle, les surpris existent: La France achète souvent au - dessus des prix mondiaux et elle vend parfois au-dessus mais souvent au-dessous: par exemple, le sucre est vendu pas la France à l'Algérie et à l'Afrique Noire au-dessous du cours mondial.

Les surpris sont désormais interdits par la C.E.E.

En définitive, une transformation dans le volume et la composition des échanges entre la France et sa Zone monétaire s'effectue et tend à éliminer les vestiges de la colonisation.

Le problème des relations monétaires dans la Zone France est parfois examiné avec de nombreuses variantes qui poussent à la réflexion. A son sujet, je voudrais souligner ce que j'appellerai volontier la transparence... ou l'opacité des phénomènes monétaires.

Une opinion largement répandue tend à faire admettre, d'une manière implicite, qu'une monnaie *stable* est le signe de la puissance économique, que les riches ont une monnaie stable et les faibles une monnaie instable, ou mieux encore que la monnaie est le test de la force économique.

Ce genre d'argumentation n'est absolument pas convaincante.

L'observation immédiate démontre que, souvent, une nation économiquement faible a une monnaie très stable: c'est le cas du Portugal et qu'à l'inverse un pays riche - comme la France - ne jouit aucunement d'une monnaie stable. La valeur de la monnaie n'est pas, à mes yeux, la traduction de la puissance économique d'une nation: *elle est ce que les autorités politiques veulent qu'elle soit*. Je sais que je heurte ici les théories des monétaristes. Mais je pense qu'il en est bien ainsi et que, si par exemple, le dollar cesse d'être une monnaie dominante, il ne s'en suit aucunement que la puissance économique des Etats - Unis puisse être altérée à la suite de la diminution très probable de la domination de la monnaie américaine.

Si nous réduisons notre diaphragme d'observation au seul domaine des relations monétaires entre la France et sa Zone, nous voyons d'abord qu'une zone monétaire suppose la convertibilité des monnaies entre elles ou mieux la convertibilité des monnaies de la Zone dans la «monnaie soleil» selon l'expression de M. E. James: le franc pour la zone franc, la livre sterling pour la zone sterling.

Une zone monétaire suppose aussi la constitution d'un «pool» des devises à Paris ou à Londres.

Or, il est sûr que les zones monétaires apparaissent très souvent favorables au pays dominant par les économies de devises qu'elles permettent d'effectuer et la France en a bénéficié pendant un long temps. Mais à l'heure actuelle, une analyse approfondie

montrerait que la zone franc n'a fait que contribuer, pour une part relativement faible, à l'accroissement des réserves, en devises françaises.

Le point capital est que l'existence de la Zone permet de maintenir une cohésion entre la politique monétaire des différents Etats et que la convertibilité procure aux Français résidant dans les pays de la Zone franc, l'avantage de pouvoir rapatrier en France librement leurs capitaux. Mais cette faculté peut être une charge pour les finances publiques françaises si la balance des paiements d'un pays de la zone est déficitaire.

Cette faculté est dommageable pour le pays sous-développé qui manque de capitaux et qui voit l'épargne constitué sur son sol le fuir au lieu de s'investir sur place.

En définitive, si la zone franc a présenté des avantages pour la France et parfois des incénvénients pour les économies locales qui subissent la transmission de l'inflation métropolitaine, à l'heure présente les avantages apparaissent réduits.

Les contreparties économiques de l'aide ne peuvent être mesurées sur le plan global. C'est là ma première conclusion.

Les avantages économiques de l'aide pour le donateur ne sont nullement évidents et je crois qu'ils auront tendance à fléchir dans l'avenir. Je pense aussi que si les sacrifices consentis pour l'aide sont supérieurs aux avantages retirés de la Zone franc, le France sera naturellement amenée à revoir les bases de sa coopération avec les pays extérieurs à la Zone.

L'aide doit s'étendre géographiquement à l'ensemble des pays en voie de développement au lieu d'être consentie dans la zone franc. Elle doit aussi, dans le soin de sauvegarder l'amour-propre des pays aidés, devenir de plus en plus multilatérale dans le cadre international et non dans le cadre européen.

La coopération qui en résulte est un dialogue permanent qui doit être de plus en plus assujetti aux libres indications d'une véritable planification internationale de l'aide - dont l'aspect purement financier doit être l'un des aspects seulement au sens plein et noble du terme.

La France doit pouvoir jouer rôle unifié dans tous les pays en voie de développement, sans se présenter comme modeste. Elle peut, de par ses aptitudes, le succès de sa planification, la coexistence des entreprises nationalisées et privées, l'importance de son potentiel agricole, rechercher avec les autorités politiques des nations en voie de développement, des formules qui correspondent à leur nature et à leur vocation, à leurs aspirations et démontrer que l'action en vue du développement doit commencer sur le front intérieur pour n'être, en dernière analyse, que l'instrument le plus puissant de la coopération économique, de la coopération scientifique et de la coopération politique.

---